



COMMUNIQUE

01 JUL 2026

Ouagadougou, le

Le Ministre de la Construction de la Patrie, porte à la connaissance des souscripteurs à l'opération « relai-cité » de Komsilga, les informations suivantes :

1- les **souscripteurs gagnants** du tirage au sort ayant soldé le paiement de leurs frais de viabilisation peuvent retirer leurs **certificats d'attribution**, à la Direction Générale de l'Urbanisme, de la Viabilisation et de la Topographie **du 27 au 31 juillet 2026 de 08h00 à 13h00** suivant le chronogramme joint en annexe, sur présentation du document d'identité ayant servi à la souscription.

Les souscripteurs qui n'auront pas retiré leur certificat d'attribution pendant la période indiquée ci-dessus peuvent le faire **chaque lundi de 08h00 à 12h00**, à partir du **03 août 2026**.

2- les **souscripteurs gagnants** de *parcelles d'habitation type 1* du tirage au sort n'ayant pas soldé le paiement de leurs frais de viabilisation, peuvent se faire **rembourser à partir du 27 juillet 2026**, dans les conditions prévues par le règlement de participation au tirage au sort.

3- les **souscripteurs gagnants** de *parcelles d'habitation type 2, de parcelles commerciales type 1 et de parcelles commerciales type 2* du tirage au sort, n'ayant pas soldé le paiement de leurs frais de viabilisation disposent d'un délai de trente (30) jours à compter du **13 juillet 2026**, pour solder les frais de viabilisation, dans la limite du stock disponible par type de parcelle après déduction faite des besoins des listes d'attente comme suit :

- *parcelles d'habitation type 2* : seuls les **quatre-vingt-huit (88)** premiers seront reçus ;
- *parcelles commerciales type 1* : seuls les **soixante-deux (62)** premiers seront reçus ;
- *parcelles commerciales type 2* : seuls les **dix-neuf (19)** premiers seront reçus.

NB : il n'est autorisé qu'un seul versement par concerné pour solder ses frais de viabilisation

4- Tous les souscripteurs des **listes d'attente** des *parcelles d'habitation type 2, soit 56 souscripteurs, des parcelles commerciales type 1, soit 29 souscripteurs et des parcelles commerciales type 2, soit 10 souscripteurs*, sont retenus.

5- La liste des **souscripteurs retenus de la liste d'attente des parcelles d'habitation type 1** est affichée à la Direction générale de l'urbanisme, de la viabilisation et de la topographie (DGUVT), à la Direction régionale de la construction de la patrie du Kadiogo et à la Mairie de Komsilga. La liste est aussi disponible sur le site web <https://www.mhu.gov.bf> et sur la page Facebook du Ministère de la Construction de la Patrie.

Ces souscripteurs retenus disposent de **six (06) mois**, à compter du **13 juillet 2026**, pour solder leurs frais de viabilisation.

Pour tout renseignement, contacter le **25 50 76 76**.

Pour le Ministre et par délégation
le Secrétaire Général

Yacouba SIKO

Chevalier de l'Ordre de l'Étoile



Chronogramme de retrait des certificats d'attribution des gagnants du tirage au sort du relais-cité de Komsilga ayant soldé leurs frais de viabilisation

Type	Date	Noms de famille commençant par
<i>Parcelles d'habitation type 1</i>	Lundi 27 juillet 2026	A-B-C D-E-F et G
	Mardi 28 juillet 2026	H-I-J-K-L-M et N
	Mercredi 29 juillet 2026	O-P-Q-R et S
	Jeudi 30 juillet 2026	T-U-V-W-X-Y et Z
<i>Parcelles d'habitation type 2</i> <i>Parcelles commerciales type 1</i> <i>Parcelles commerciales type 2</i>	Vendredi 31 juillet 2026	A à Z